

A l'attention des Pharmaciens Hospitaliers, Grossistes Répartiteurs, ORL, Rhumatologues,
Dermatologues et Chirurgiens Plasticiens

Rueil-Malmaison, 17/07/2026

Objet : Reprise progressive des approvisionnements - KENACORT RETARD 40 mg/1 ml (acétonide de triamcinolone), suspension injectable - UCD : 34008 9002229 3 - CIP : 34009 302 434 4 2

Madame, Monsieur, Chère Consœur, Cher Confrère,

Par courrier en date de début avril 2026, nous vous informions d'une rupture en ville concernant notre spécialité KENACORT RETARD 40 mg/1 ml, suspension injectable faisant suite à un retard de production. Nous souhaitons par la présente vous informer d'une amélioration de la situation et des modalités de reprise progressive de la distribution.

Les approvisionnements reprennent progressivement. La distribution auprès du canal ville reprendra à compter du mois d'août 2026.

Afin de gérer au mieux le stock disponible, et en accord avec l'ANSM, un contingentement quantitatif est mis en place pour le canal ville, avec des volumes mensuels alloués aux grossistes-répartiteurs à partir d'août 2026. Ces volumes correspondent aux besoins estimés du marché national et ne devraient pas générer de tensions, sous réserve que chaque acteur de la chaîne de distribution alloue les quantités nécessaires aux besoins habituels des patients, dans le respect de la Charte de bonnes pratiques pour la gestion des tensions d'approvisionnement et la répartition des médicaments.

Dans ce contexte, nous en appelons à l'attention de tous les acteurs de la chaîne de distribution pour allouer l'adéquation des quantités aux besoins réels, afin de contribuer à une répartition équitable des stocks disponibles sur l'ensemble du territoire.

À ce stade, il n'y a pas de changement concernant le canal hôpital, pour lequel les modalités de distribution actuellement en place sont maintenues.

Nous rappelons que KENACORT RETARD est une préparation à action prolongée qui n'est pas indiquée dans les situations aiguës. KENACORT RETARD 40 mg/1 ml, suspension injectable est indiqué :

EN USAGE SYSTEMIQUE :

Rhinite allergique saisonnière après échec des autres thérapeutiques (antihistaminique par voie générale, corticoïde intra-nasal, ou corticoïde per os en cure courte).

EN USAGE LOCAL :

Ce sont les indications de la corticothérapie locale, lorsque l'affection justifie une forte concentration locale. Toute prescription d'injection locale doit faire la part du danger infectieux notamment du risque de favoriser une prolifération bactérienne.

Ce produit est indiqué dans les affections :

- dermatologiques : cicatrices chéloïdes
- rhumatologiques : injections intra-articulaires : arthrites inflammatoires, arthrose en poussée

Notre service clients est à votre disposition pour toute information complémentaire :

- Téléphone: 08.10.06.20.62
- Télécopie: 08.10.11.90.24
- Email: serviceclients-bms@bms.com

Nous restons à votre entière disposition pour toute information additionnelle et vous remercions par avance de votre compréhension.

Clotilde JACQMIN-CLEMENT
Pharmacien Responsable
Section B 102585

Delphine SAFFAR
Directeur Développement Valeur en Santé

Dr Jehan-Michel Béhier
Directeur Médical